

Dijon le

Objet: dossier de demande de candidature à la section sportive scolaire Karaté

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande , nous vous transmettons le dossier de candidature à la Section Sportive Scolaire Karaté destiné à votre enfant.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir :

- dûment remplir le dossier de candidature
- joindre la photocopie des bulletins scolaires de l'année précédente et ceux du 1er et 2ème trimestre de l'année en cours
- deux enveloppes timbrées libellées à votre adresse.

Le dossier complet me sera retourné au plus tard pour le :

23/05/14
----------

En cas de changement de secteur scolaire, remplir une demande de dérogation à la carte scolaire (imprimé à se procurer auprès de l'établissement d'origine). Celle-ci ne sera effective qu'en cas d'admission dans la section et dans la limite des places disponibles de l'établissement.

Nous restons à votre disposition pour vous présenter plus en détails le fonctionnement de notre Section Sportive Scolaire Karaté.

Contacts : Responsable sportif: Stefan LAMURE : 06 14 38 36 47

Responsable pédagogique: Isabelle RICHARD : [isarichard21@yahoo.fr](mailto:isarichard21@yahoo.fr)

Je vous remercie vivement et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

Le Principal  
P.GEANTOT

ACADÉMIE DE DIJON  
Collège "Clos de Pouilly"  
19 rue Henri Farman - BP 66081  
21060 DIJON CEDEX

☎ 03 80 74 44 74  
Fax 03 80 74 69 20



## Section sportive scolaire karaté

La **SECTION SPORTIVE KARATE**, implantée au collège Clos de Pouilly conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle 90,059 du 12 mars 1990, ont pour vocation d'accueillir prioritairement des athlètes motivés du département, tout en assurant leur scolarité de la 6ème à la 3ème et en bénéficiant d'un entraînement hebdomadaire adapté.

La **SCOLARITE** se déroule au collège du lundi au vendredi; les horaires et les programmes sont ceux des classes de collège. En première langue vivante les élèves ont le choix entre Anglais, Allemand et bilangue ; la seconde langue entre allemand, espagnol et italien.

Les **SEANCES D'ACTIVITE KARATE** assurées par un éducateur sportif, titulaire du brevet d'Etat 2ème degré spécialité haut niveau, se déroulent dans les installations scolaires ou au Dojo de l'ASPTT. Les déplacements sont assurés par la section. Les heures hebdomadaires d'entraînement sont réparties sur deux jours: le lundi et le vendredi. Le mercredi après midi chaque élève suit l'entraînement dans son club d'affiliation.

**U.N.S.S:** Les élèves sont tenus de s'inscrire à l'Association Sportive du Collège, afin de participer aux différentes rencontres U.N.S.S Karaté (et aux autres activités s'ils le désirent).

Le **DOSSIER DE CANDIDATURE** comportant la liste des pièces à fournir est à demander au collège Clos de Pouilly.

LA **SELECTION DES CANDIDATURES** se déroule en trois étapes:

1 - Examen du **DOSSIER SCOLAIRE** par les Chef d'établissement et les responsables pédagogiques.

2 - Sélection sportive par une commission comprenant entre autre le responsable sportif et la préparatrice mentale.

L'**ADMISSION** dans la section Sportive Scolaire du collège est prononcée en JUIN après la proposition des conseils d'école ou du collège sur le passage ou non en classe supérieure.

**Le dossier dûment complété doit être retourné  
IMPERATIVEMENT pour le 23 mai 2014 au collège Clos De Pouilly  
19 rue Henri Farman  
21060 DIJON CEDEX**



## Section sportive scolaire Karaté

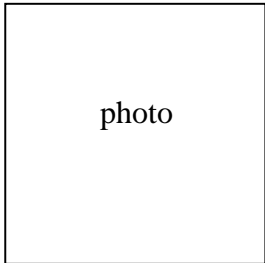
### liste des pièces à fournir

- la **FICHE DE CANDIDATURE** dûment complétée, signée et accompagnée d'une photo d'identité récente.
- la **FICHE DE RENSEIGNEMENTS SPORTIFS** remplie par le club fréquenté
- **Photocopie du passeport sportif** (licence de l'année en cours, stages, compétitions)
- La demande sera accompagnée des **bulletins trimestriels** de l'année précédente et des bulletins des premier et deuxième trimestres de l'année en cours.
- L'**avis du directeur de l'Ecole Primaire ou du Chef d'établissement du collège** fréquenté actuellement par l'élève devra comporter une appréciation relative au possible passage en classe supérieure.
- L'**attestation** de passage en classe supérieure délivrée après le conseil d'école ou après le conseil de classe du troisième trimestre sera exigée ultérieurement et conditionnera l'inscription définitive.
- L'**avis de l'équipe pédagogique** pour les candidats collégiens
- Le **certificat médical** de non contre-indication à la pratique sportive en compétition établie par un MEDECIN titulaire du CES ou de la capacité en médecine et biologie du sport est impérativement exigé par la réglementation en vigueur.
- L'**autorisation parentale** sélection 2014
- **deux enveloppes timbrées** autocollantes libellées au nom et à l'adresse du responsable légal de l'élève

Le dossier dûment complété doit être retourné  
**IMPERATIVEMENT** pour le **23 MAI 2014** au

Collège Clos De Pouilly  
19 rue Henri Farman  
21060 DIJON Cedex

*Tout dossier parvenu après cette date ou incomplet ne sera pas pris en considération.  
Aucune pièce du dossier ne sera retournée à la famille.*



**Fiche de candidature en section sportive karaté**

**Identification de l'élève**

NOM.....Prénoms.....

Date de naissance.....

Commune ou pays de naissance: .....Département de naissance :.....

Nationalité : .....

Sexe:  masculin  féminin

**Scolarité en cours**

Nom et adresse complète de l'établissement actuellement fréquenté :  
.....  
.....

Classe suivie:  CM2  6°  5°

Redoublant:  oui  non

Langue vivante 1:  Anglais  Allemand  Bilingue

Langue vivante 2:  Anglais  Allemand  espagnol  italien

Option facultative:  Latin  grec

**Scolarité demandée**

Classe demandée  6°  5°  4°

Langue vivante 1  Anglais  Allemand  Bilingue

Langue vivante 2  Anglais  Allemand  espagnol  italien

## Responsable de l'élève

Nom et prénom du père :.....

Profession du père :.....

Nom et prénom de la mère :.....

Profession de la mère :.....

Nom et prénom du responsable légal si différent.....

Profession du responsable :.....

Adresse complète du responsable

.....

.....

Tel fixe :.....

Tel portable :.....

email :.....

Lien de parenté du responsable

père et mère conjointement

père

mère

tuteur

Autres (préciser):

Date:

signature des parents

**Section sportive Karaté**  
**Fiche de renseignements sportives**  
A remplir par l'entraîneur ou le responsable du club

**Candidat:**

Nom : .....Prénom : .....

Date de naissance : .....Lieu : .....

Adresse complète : .....

.....

**Club:**

Adresse complète : .....

.....

Téléphone : .....

Grade du candidat : .....

Années de pratique : .....

N° de licence : .....

Taille : .....Poids : .....catégorie d'âge : .....

Titres éventuels : .....

.....

Entraîneur : .....

Nom du signataire pour contact éventuel :

.....

**Avis :**

**président du club**

- favorable
- défavorable
- sans avis

**professeur du club**

- favorable
- défavorable
- sans avis

joindre la photocopie du passeport (licence de l'année en cours, stage et compétition)

Date

Signature et cachet du club

signatures des parents

**Section sportive karaté**

**Avis du chef d'établissement actuellement fréquenté par l'élève**

Nom : ..... prénom : .....  
Né(e) le : ..... à : .....  
est inscrit en classe de : ..... collège : .....

**Niveau scolaire et qualité de travail:**

**Comportement:**

**Assiduité:**

Au vu des résultats actuels, l'élève est-il susceptible d'être admis dans la classe supérieure?

Oui

Non

Fait à ..... le,

Cachet de l'établissement

signature du chef d'établissement

**Section sportive karaté**

Nom du candidat : .....Prénom : .....

**Avis de l'équipe pédagogique uniquement pour les candidats collégiens:**

Matières	Niveau scolaire du candidat	Comportement du candidat	Signature et nom du professeur
Mathématiques			
Français			
Histoire géographie			
LV1			
LV2			
SVT			
Sciences physiques			
EPS			
Arts plastiques			
Education musicale			
Option			
Vie scolaire			



## Fiche de contrôle médicale en vue d'une inscription en section sportive karaté au collège Clos de Pouilly Dijon

Nom.....Prénom.....

Date de naissance : .....à.....

Vaccinations	
Antécédents médicaux et chirurgicaux	
<b>Morphologie</b>	
Appareil locomoteur	Poids                      taille
Trouble de la statique	
Rachis	
Membres supérieurs	
Membres inférieurs	
<b>Appareil cardio-vasculaire</b>	
Pouls-tension artérielle	
Auscultation- ECG	
Test d'effort	
<b>Appareil respiratoire</b>	
Spirométrie	
Auscultation	
Perméabilité nasale	

Observations:

dates

**signature et cachet du médecin**  
(titulaire du CES ou de la capacité en médecine du sport)

## Autorisation parentale- sélection sportive- section karaté

je soussigné M ou Mme :.....  
Demeurant (adresse) :.....  
code postal :..... Ville :..... tél. :.....  
Autorise mon fils, ma fille (nom prénom) :.....  
Né(e) le :..... à participer à toutes les épreuves dans le cadre de la  
sélection sportive d'entrée 2014 à la section sportive scolaire karaté du collège « Clos de  
Pouilly » de Dijon durant les journées ou rassemblement prévus à cet effet.

Je certifie que mon fils, ma fille ne fait l'objet d'aucune contre-indication médicale.

En cas de maladie ou d'accident nécessitant une intervention tant médicale que  
chirurgicale, avec ou sans anesthésie, y compris l'hospitalisation, j'autorise M le responsable du  
rassemblement à faire transporter mon fils, ma fille..... à  
l'établissement hospitalier le plus proche pour y recevoir les soins ou subir toute intervention  
qui serait reconnue nécessaire ou urgente par le médecin.

N° de sécurité sociale des parents :.....  
N° et nom de la mutuelle:.....  
N° de téléphone en cas d'urgence :.....

Cet imprimé est obligatoire pour permettre la participation aux journées de détectations  
pour l'entrée à la section sportive scolaire karaté du collège « Clos de Pouilly » de Dijon.

Important: veuillez préciser, ci-après, les informations suivantes concernant votre enfant.

Contre-indications alimentaires :

.....

Médicaments à ne pas administrer :

.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à ....., le ..... 20..



## règlement spécifique - section sportive Karaté

-----A CONSERVER SIGNE DANS SON CARNET DE LIAISON-----

**Ce règlement s'ajoute à l'ensemble des articles du règlement intérieur du collège**

### **ART. 1: SEANCE D'ENTRAINEMENT**

Les séances d'entraînement de la section sportive sont considérées de la même façon que les autres matières d'enseignement.

#### **1-1: ABSENCES – DISPENSES**

Vous devez justifier vos absences aux séances de la même façon (carnet de liaison).

Les dispenses d'entraînement doivent être effectuées comme pour les cours d'EPS (carnet de liaison ou dispense d'un médecin). Vos dispenses de cours d'EPS valent également pour votre pratique de l'activité « karaté ».

Toutefois, lorsqu'une blessure permet au jeune de participer à des activités adaptées (renforcement musculaire, travail technique.....) la présence du karatéka est privilégiée.

#### **1-2: SORTIES DU COLLEGE**

Lorsque vous avez plusieurs heures de libre avant la séance d'entraînement, vous devez vous trouver en étude au collège. Cas particulier: lorsque vous terminez vos cours de la journée le matin, avec une autorisation parentale de ne pas prendre votre repas au restaurant scolaire, vous pouvez quitter l'établissement et vous rendre directement à la salle d'entraînement selon votre régime de sortie, tout comme les élèves externes qui n'auraient pas cours l'après-midi.

### **ART. 2: SUIVI DES RESULTATS SCOLAIRES.**

Les résultats scolaires seront analysés régulièrement par le responsable pédagogique de la section. Chaque élève devra obtenir des résultats conformes à son meilleur niveau de performance. Ce niveau de performance sera déterminé individuellement dès le début de l'année par rapport aux résultats obtenus les années scolaires précédentes.

#### **2-2: OBJECTIFS**

Chaque élève sera en compétition vis à vis de lui même pour tendre toujours vers l'excellence scolaire dans l'organisation de son travail, le temps consacré à son travail personnel, la construction d'un projet d'orientation cohérent.

#### **2-3: MOYENS**

Le responsable du suivi scolaire de la section, se trouvant sur place au collège, travaille en étroite relation avec toute l'équipe pédagogique du collège. Un accès au notes par le logiciel LIBERSCOL lui sera attribué. Il est présent lors des conseils de classe et une appréciation du responsable sportif est portée sur chaque bulletin trimestriel.

## **2-4: ENGAGEMENT**

La réussite scolaire de chaque élève va dépendre de son total engagement ainsi que celui de sa famille. C'est pourquoi, nous vous rappelons que votre suivi familial est de loin prioritaire chaque soir de la semaine et les week-ends. Notre travail ne peut se substituer à votre attention permanente.

## **2-5: INTERVENTION**

Le responsable pédagogique et le responsable sportif sont à la disposition des familles en cas de question importante sur la scolarité et l'évolution sportive des jeunes. Des entretiens avec les jeunes et/ou la famille peuvent être proposés après les conseils de classe du 1er et 2d trimestre.

En cas de résultats non conformes aux attentes, un aménagement de l'emploi du temps de l'élève sera mis en place. Soit pour permettre à l'élève de retrouver un meilleur rendement scolaire, sans conséquences sur son rythme sportif, soit en sanction d'un manque de travail, avec conséquences sur le rythme sportif. Les résultats de cet aménagement seront eux-mêmes évalués pour envisager un retour à la normale.

## **ART.3: SUIVI DU COMPORTEMENT**

### **3-1: CARNET DE LIAISON**

Les carnets de liaison seront relevés toutes les semaines par le responsable pédagogique de la section sportive. Chaque observation écrite donnée par un professeur ou un membre de la vie scolaire sera suivie d'une sanction sur la participation aux séances d'entraînement de la semaine suivante (avec obligation de rester en étude au collège). En cas de non présentation du carnet, une information sera envoyée à la famille de l'élève. Des sanctions seront prises en cas de récidives. Une « fiche bilan hebdomadaire » est transmise aux professeurs et à la direction du collège en fin de semaine; sont détaillées toutes les interventions des responsables, les sanctions prononcées, les événements à venir.

### **3-2: EXCLUSION DE COURS/MISE EN RETENUE/AUTRES EXCLUSIONS**

Des sanctions sportives viendront s'ajouter aux sanctions scolaires reçues lorsque la situation le nécessitera. Des exclusions définitives de la section sportive seront prononcées si nécessaires, même en cours d'année scolaire avec retour dans l'établissement d'origine.

## **ART.4:SUIVI MEDICAL**

Conformément à la circulaire n°2003-062 du 24/04/2003 du BO n°22 du 19/05/2003 à propos de « l'examen et du suivi médical des élèves des sections sportives scolaires », chaque élève devra effectuer une deuxième visite médicale en début d'année civile, après celle déjà effectuée pour sa licence en début de saison. Cette visite médicale annuelle devra s'effectuer au cabinet du médecin référent de la section sportive qui est déclaré auprès de l'inspection Académique et de la ligue de Bourgogne de Karaté.

Nom:.....Prénom:.....

Classe:..... En signant ce document, nous nous engageons à le mettre en application tout au long de l'année scolaire.

Signature de l'élève

Signatures des parents.